



©Shutterstock_Vadim Ratnikov



INFRASTRUCTURES

Démolition, déconstruction et désamiantage

L'effacement de tout ou partie d'un ouvrage bâti relève de différentes réglementations (environnement, urbanisme, santé publique, code du travail, code de la construction). Toutes les solutions pragmatiques, qui prennent en compte les enjeux sanitaires, environnementaux et la valorisation des déchets, doivent être intégrées durant les différentes phases du projet. Nos équipes expérimentées vous garantissent des solutions durables et optimales qui respectent rigoureusement ces réglementations.

Vos besoins

- Requalifier un quartier dans le cadre d'une rénovation urbaine ou de friches (industrielles ou non) en intégrant l'état du bâti, du réseau et du sous-sol d'un ancien site.
- Diagnostiquer le potentiel de danger des différents éléments de la construction.
- Évaluer les solutions technico-économiques et juridiques les plus pertinentes.
- Identifier les filières optimales de traitement des déchets.
- Établir le programme de requalification le mieux adapté pour limiter les dommages.
- Concevoir et coordonner le chantier de déconstruction et / ou de désamiantage et de déplombage.
- Établir les documents réglementaires nécessaires.

Notre savoir-faire

- Rédiger des dossiers de mise en sécurité (vidange, dégazage, curage).
- Réaliser des diagnostics amiante.
- Établir des Dossiers Technique Amiante (DTA).
- Diagnostiquer l'état du bâti, du sol et du sous-sol.
- Établir le potentiel dangereux.
- Étudier la requalification du bâti et la déconstruction.
- Étudier les risques résiduels pour un usage ultérieur du site.
- Définir les contraintes et les servitudes.
- Intégrer la gestion optimale des déchets.
- Évaluer les coûts de requalification.
- Assurer la maîtrise d'œuvre de conception complète de déconstruction et / ou de désamiantage et de déplombage.
- Accompagner l'aménageur depuis la déconstruction jusqu'au réaménagement du site.